



depot plainte pour atteinte vie privée d'un mineur

Par **nat81100**, le **20/05/2010** à **10:35**

Bonjour,

Ma fille de 17 ans a quitté son petit ami il y a environ 3 mois (il était trop possessif et jaloux). Les premières semaines nous avons été victimes de menaces de mort, de menaces de dégradations sur notre habitation et voiture, d'insultes etc...

Nous avons a plusieurs reprises essayé de dialoguer avec lui pour le raisonner mais sans succès. Le harcèlement a continué avec coups de fil incessants...nous avons déposé une main courante au commissariat de police.

Pour se venger, il a diffusé des photos nues de ma fille sur des téléphones portables d'amis, puis diffusé ces mêmes photos sur internet (facebook). Nous avons alors déposé plainte pour atteinte à la vie privée. Je précise que ce garçon est mineur (17 ans).

La police a récupéré quelques photos au domicile de celui ci. il a passé un moment en garde à vue.

Je précise aussi que ce garçon à récemment commis un effraction sur le véhicule d'un ami de ma fille, une plainte à déjà été déposée.

De plus il y a quelques mois il a été jugé pour des vols dans véhicules.

En ce qui concerne ma plainte, que risque t'il ? que dois je faire après mon dépôt de plainte ? ce garçon n'en a pas fini avec ma fille, il projette d'afficher des photos de celle ci a son lycée le jour du bac. Merci de bien vouloir m'aider.

Cordialement.

S

Par **rosanita**, le **20/05/2010** à **11:13**

Madame,

Le fait qu'il ait mineur ne change rien,

Le procureur pourrait décider de le poursuivre comme un adulte,

De plus, ses antécédents aggraveront son cas

Par **rosanita**, le **20/05/2010** à **11:14**

Sinon essayez de déposer plainte pour corruption de mineure si votre fille n'est pas encore majeure